



PLAN D'INTERVENTION

Réforme de la procédure d'appel :

un nouveau bouleversement

22 janvier 2018 à MORZINE

ERAGE Délégation Bourgogne

Document remis par

Me Dominique D'AMBRA,
Avocat au Barreau de Colmar,
Professeur à l'Université de Strasbourg

Actualité de la procédure d'appel :

maîtriser la réforme 2017 et la dernière jurisprudence

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par une extension de la procédure d'appel avec représentation obligatoire à la matière sociale, une forte actualité jurisprudentielle et surtout par la réforme attendue de la procédure d'appel (décret du 6 mai 2017) qui bouleverse la définition de l'appel et les pratiques professionnelles.

Cette journée exceptionnelle sera l'occasion d'appréhender les chausse trappes de la procédure et de maîtriser au mieux le risque de sinistralité induit par les réformes successives et les approches jurisprudentielles de celles-ci.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

Connaître les évolutions législatives et jurisprudentielles de la procédure d'appel et résoudre les premières difficultés d'application

Maîtriser les nouveaux mécanismes particuliers, comme l'appel en matière de compétence, la procédure sur renvoi de cassation

Appréhender de manière pratique les techniques rédactionnelles des écritures devant la Cour

PROGRAMME :

LA SAISINE DE LA COUR

- Fin du contredit de compétence et ouverture de l'appel
- Règles de saisine au cas particulier de l'appel en matière sociale
- Comment rédiger la déclaration d'appel (contenu, sanctions)
- Remise par voie électronique

LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR : DES DÉLAIS COUPERETS

- Modifications de la procédure de droit commun (les délais, les sanctions, pour l'appelant et les intimés)
- Refonte totale du circuit court : les nouveaux délais pour signifier la déclaration d'appel et pour remettre les conclusions à la cour
- Refonte totale de la procédure sur renvoi de cassation : les nouveaux délais pour signifier la déclaration de saisine et pour conclure

ELABORATION DES ÉCRITURES ET LA COMMUNICATION DES PIÈCES

- Le contenu des conclusions, la concentration des prétentions au fond dans les délais requis
- Le formalisme imposé des écritures devant la Cour d'appel
- L'adoption par défaut des motifs du jugement

LA PROCÉDURE DEVANT LE CONSEILLER DE LA MISE EN ÉTAT

- Les pouvoirs exclusifs (définition)
- La saisine par des conclusions spécialement destinées au CME
- La concentration des moyens au soutien de l'irrecevabilité d'appel
- Les nouveaux pouvoirs du Président de Chambre et l'autorité de la chose jugée de ses décisions
- Le formalisme du déféré